

Ombrières agrivoltaïques de Vénès (81)



Demande d'examen au cas par cas

CERFA 14734 * 04

Annexes facultative 4 **Notice cas par cas - Milieu naturel**

La société Energiter prévoit de déposer une demande de déclaration préalable pour réaliser un projet d'ombrière agrivoltaïque sur la commune de Vénès (81440).

Une demande de cas par cas est sollicitée pour définir si le projet doit être soumis à évaluation environnementale.

Le présent document, réalisé par le cabinet Ectare, contient une analyse des effets attendus du projet sur l'environnement naturel et une synthèse des mesures mises en place.

AMÉNAGEMENT D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE

VÉNÈS (81)

2023-000137

Avril 2026

Cas par cas

Annexe



AGENCE DE TOULOUSE (31)
Ectare siège social
6 avenue Georges Pompidou
Bât. A- | Entrée 2
31130 BALMA
Tél. 05 62 89 06 10
Email : contact@ectare.fr

AGENCE DE BRIVE (19)
Ectare Centre Ouest
2 impasse Jean Chaptal
19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 91 60
Email : limousin@ectare.fr

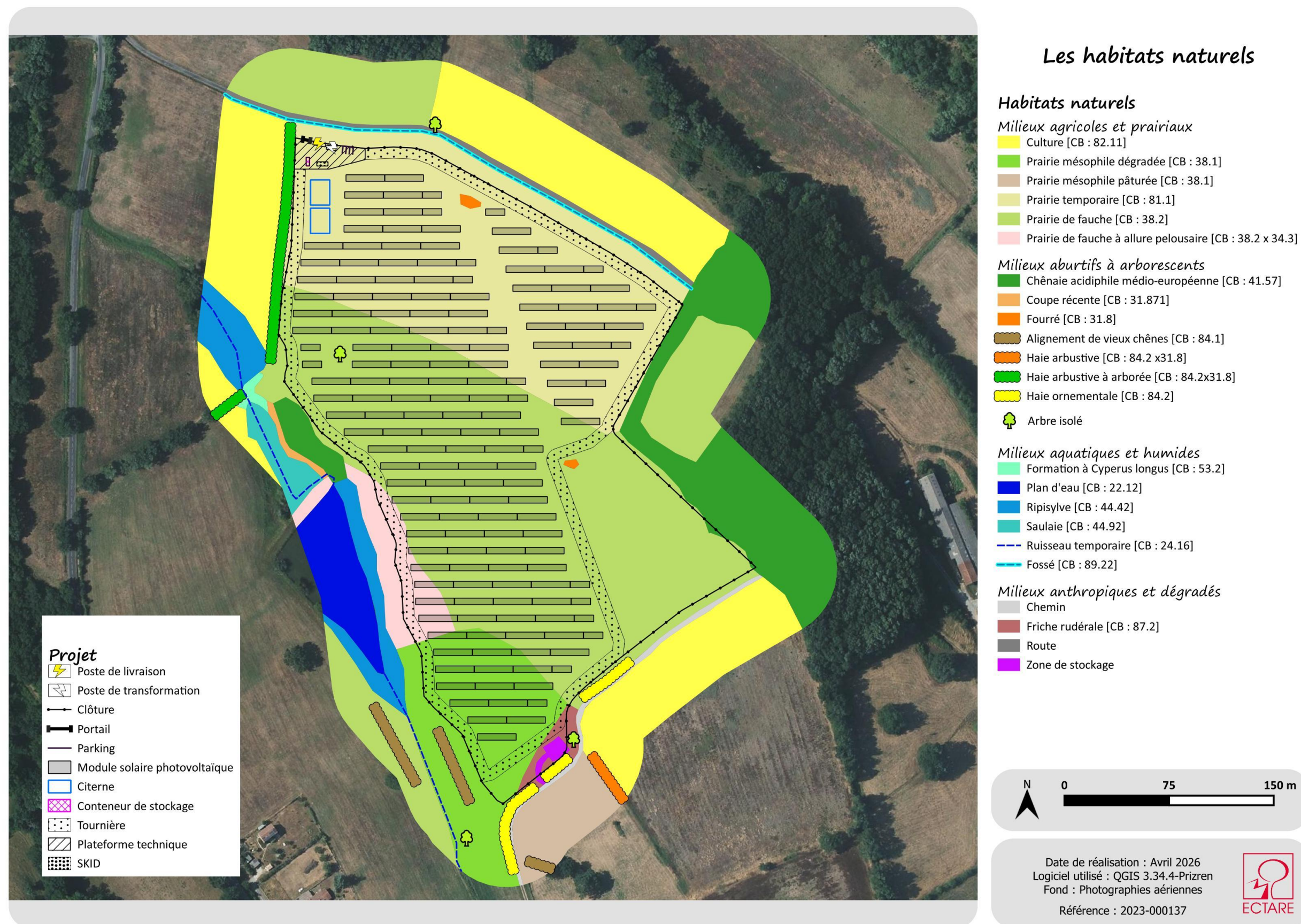


cabinet-ectare.fr

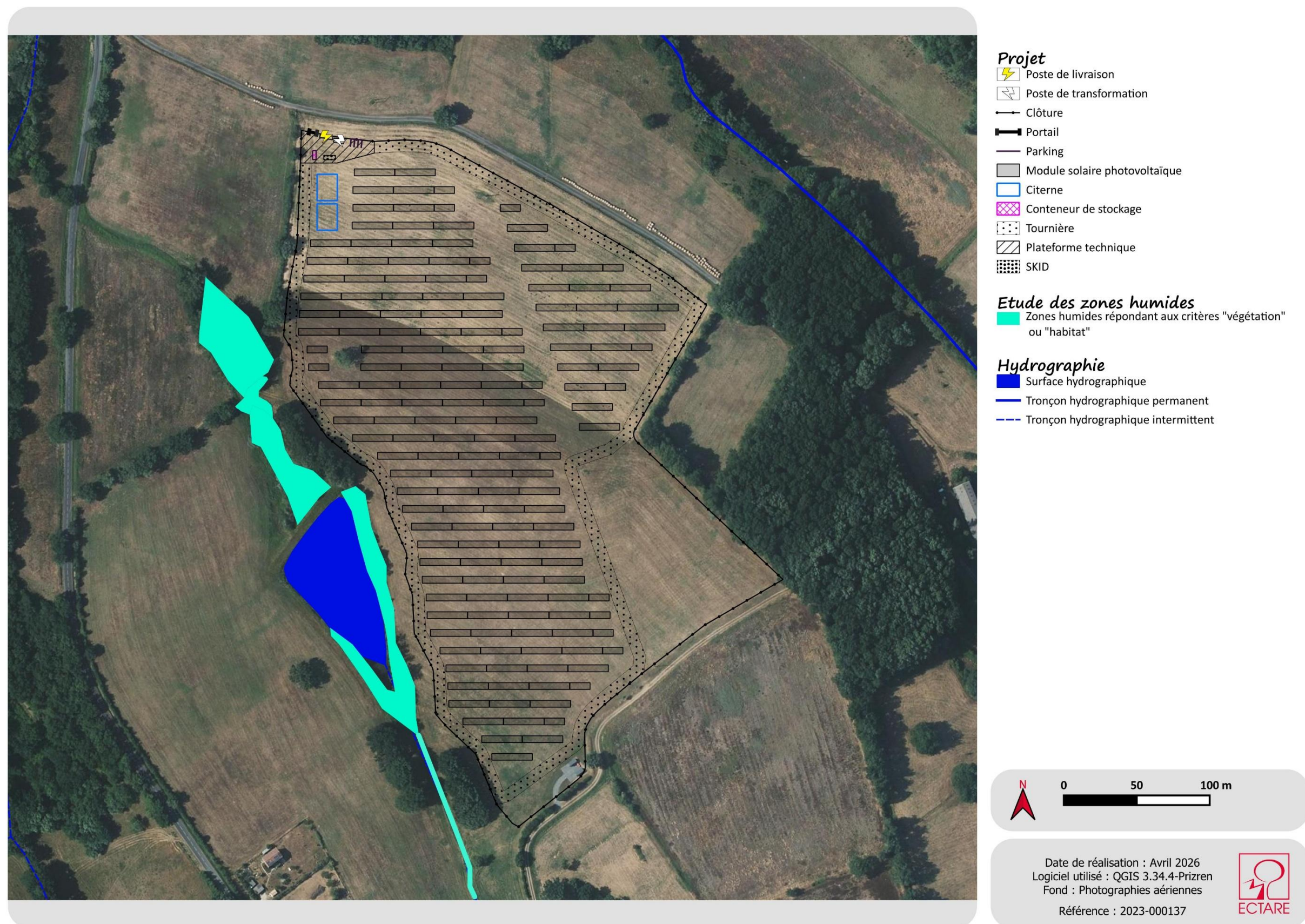
SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE DE 90 576 € | RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000052 | NAF 7490B

1 EFFET DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Thèmes	Impact brut du projet sur l'environnement	Mesures prises dans le cadre du projet	Impact résiduel
Habitats naturels	Faible L'aménagement du parc agrivoltaïque aura un impact pouvant être considéré comme faible sur les milieux naturels. Les modifications de l'occupation des sols engendrées par le projet peuvent être considérées comme très faible au vu de l'absence de surfaces d'habitats fermés à semi-fermés détruits par le projet. Les habitats ouverts impactés sont exclusivement agricoles (parcelles en prairie temporaire ou en prairie de fauche) et le resteront puisqu'ils sont destinés à du pâturage bovin. Un ensemble de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place pour limiter l'impact du projet sur les habitats naturels du secteur.	Mesures d'évitement <i>Phase de réflexion</i> ME1 : Évitement de tous les milieux boisés et arbustifs (bois de Montsaradié et haies) pour la définition de l'emprise clôturée du parc <i>Phase chantier</i> ME2 : Balisage des zones écologiquement sensibles localisées en marge de la zone de chantier (abords du plan d'eau et sa ripisylve, arbre isolé, haie ...) ME3 : Planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques Mesures de réduction <i>Phase de chantier</i> MR1 : Mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier <i>Phase d'exploitation</i> MR3 : Aménagement d'abris / hibernaculums pour l'herpétofaune MR4 : Mise en place d'une clôture perméable à la petite et la moyenne faune <i>Phase de démantèlement</i> MR5 : Gestion environnementale du chantier de démantèlement Mesures d'accompagnement <i>Phase de chantier</i> MA1 : Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue <i>Phase d'exploitation</i> MA2 : Implantation de haies paysagères nouvelles	Très faible Très faible Nul
Flore	Très faible En raison de l'absence d'espèce à enjeu présente sur le site et la flore commune, l'impact du projet et des travaux sur la flore patrimoniale peut être considéré comme très faible. Des mesures préventives et de suivis spécifiques seront mises en place afin de limiter au maximum les risques de propagation des semences d'espèces exotiques invasives, dont le développement pourrait engendrer une dégradation pérenne des milieux en place.		Très faible
Zones humides	Négligeable Aucun impact indirect significatif n'est à attendre sur les modalités d'alimentation et les fonctionnalités de la zone humide voisine (ripisylve du plan d'eau voisin).		Nul

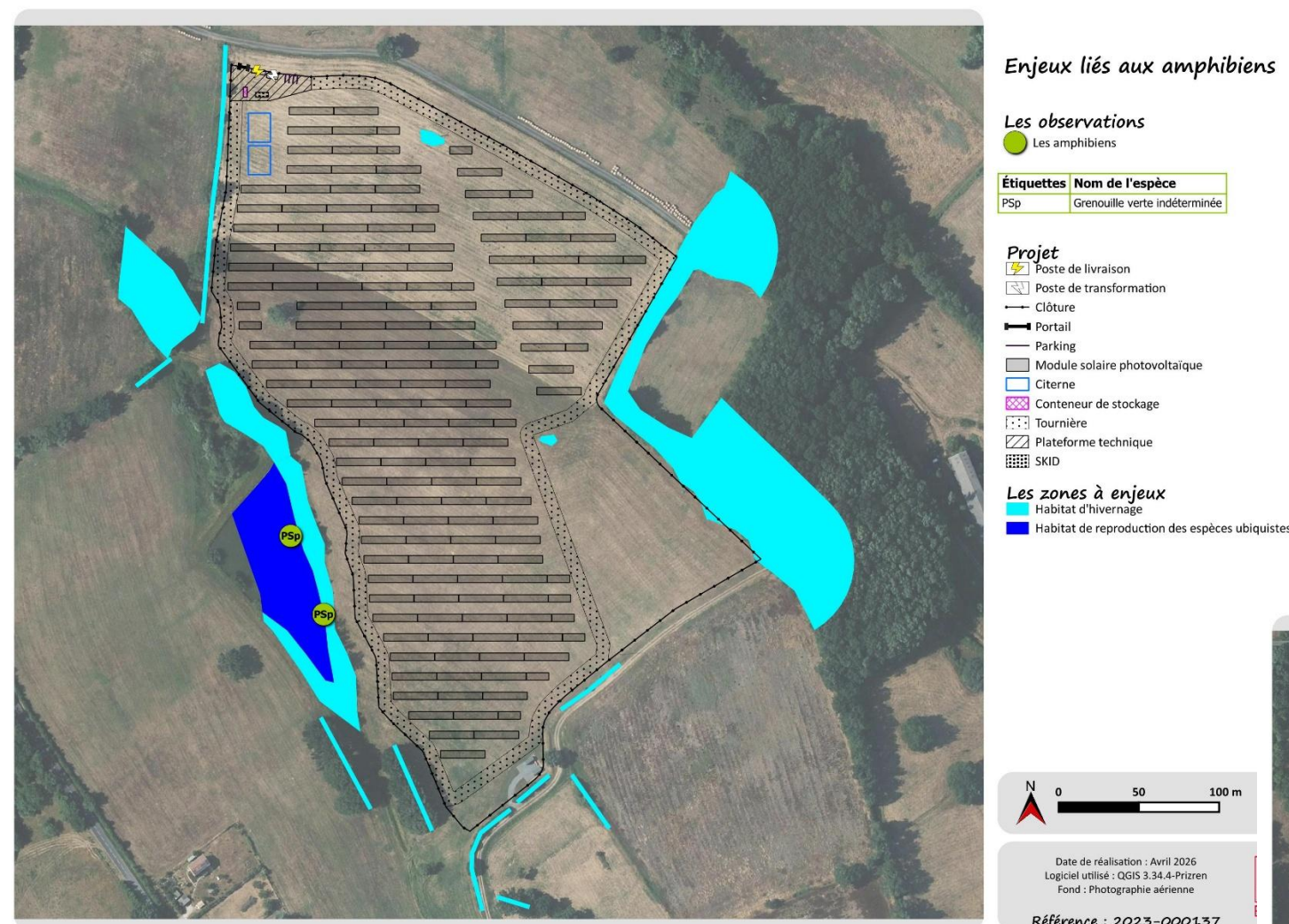


Carte 1 : Implantation du projet vis-à-vis des habitats naturels

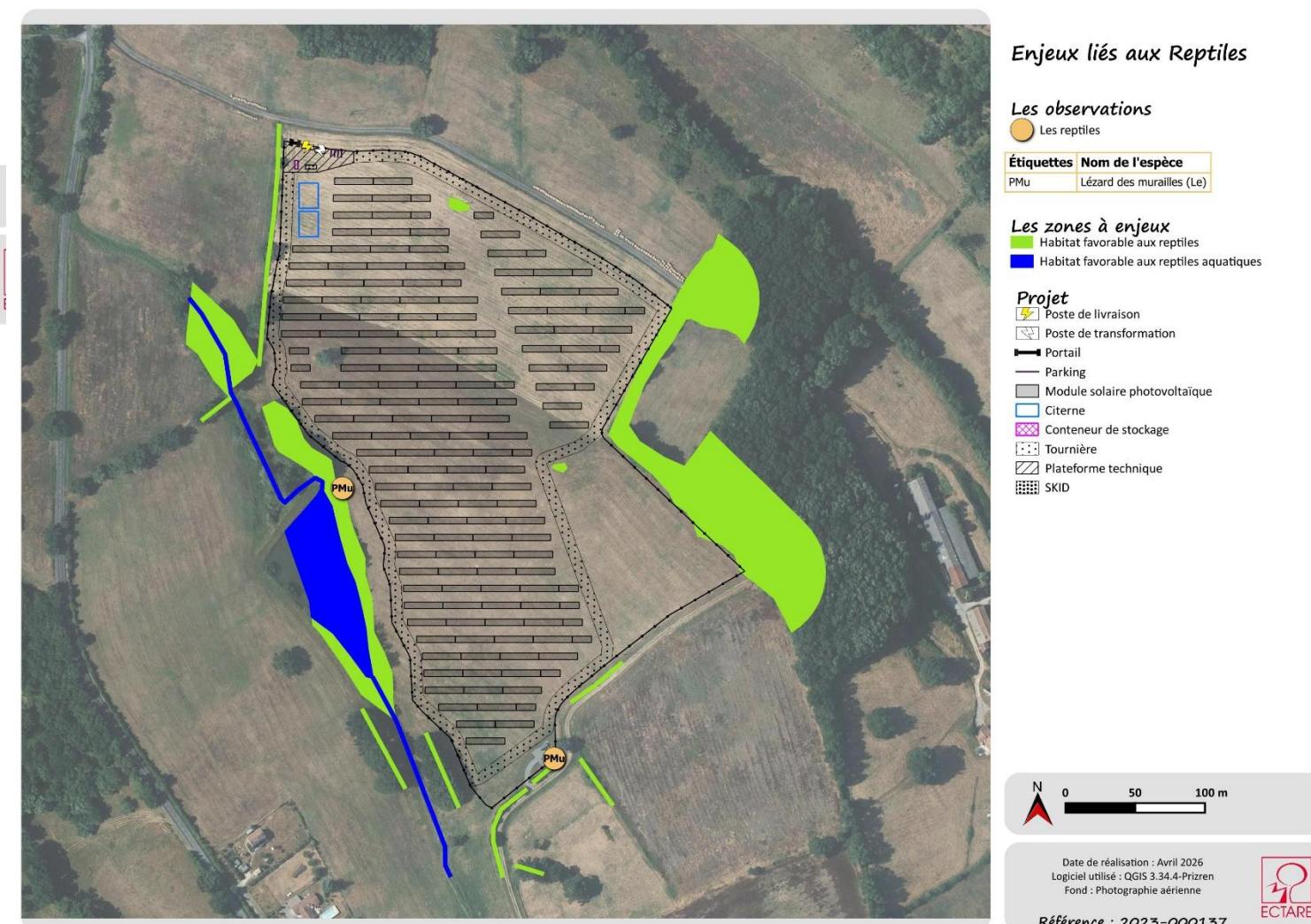


Carte 2 : Implantation du projet vis-à-vis des habitats naturels

Thèmes	Impact brut du projet sur l'environnement		Mesures prises dans le cadre du projet	Impact résiduel
Faune	Amphibien	Négligeable L'impact brut du projet sur les amphibiens peut être considéré comme nul sur les habitats favorables à la reproduction et nul à négligeable sur les habitats favorables aux phases terrestres ou à l'hivernage, ces derniers étant intégralement préservés en restant à l'écart de l'emprise prévue pour le projet. Il faudra toutefois prendre en compte des risques potentiels d'écrasements d'individus, notamment au cours des périodes de migration entre les sites d'hivernage (bosquets / boisements) et de reproduction (plan d'eau et abords). Toutefois ce risque apparaît très faible vu la configuration du projet et des résultats des inventaires réalisés (présence uniquement de la Grenouille verte au niveau du plan d'eau voisin).	Mesures d'évitement <i>Phase de réflexion</i> ME1 : Évitement de tous les milieux boisés et arbustifs (bois de Montsaradié et haies) pour la définition de l'emprise clôturée du parc <i>Phase chantier</i> ME2 : Balisage des zones écologiquement sensibles localisées en marge de la zone de chantier (abords du plan d'eau et sa ripisylve, arbre isolé, haie ...) ME3 : Planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques Mesures de réduction <i>Phase de chantier</i> MR1 : Mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier <i>Phase d'exploitation</i> MR3 : Aménagement d'abris / hibernaculums pour l'herpétofaune MR4 : Mise en place d'une clôture perméable à la petite et la moyenne faune <i>Phase de démantèlement</i> MR5 : Gestion environnementale du chantier de démantèlement Mesures d'accompagnement <i>Phase de chantier</i> MA1 : Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue <i>Phase d'exploitation</i> MA2 : Implantation de haies paysagères nouvelles	Nul
	Reptile	Très faible L'impact du projet peut donc être considéré comme très faible pour les reptiles notamment en raison du maintien prévu de l'intégralité des habitats semi-ouverts à fermés favorables à l'accueil des espèces locales de reptiles autour de l'emprise prévue du parc agrivoltaïque. Aucune OLD susceptible d'entraîner des impacts potentiels sur les habitats arbustifs / buissonnants et sous-bois n'est à prendre en compte dans le cadre du projet. Rappelons que seul le Lézard des murailles a fait l'objet d'observations ponctuelles en marge de la zone d'implantation. Il s'agit en outre d'une espèce que l'on retrouve fréquemment au sein des parcs photovoltaïques notamment au niveau des bâtiments techniques.		Négligeable

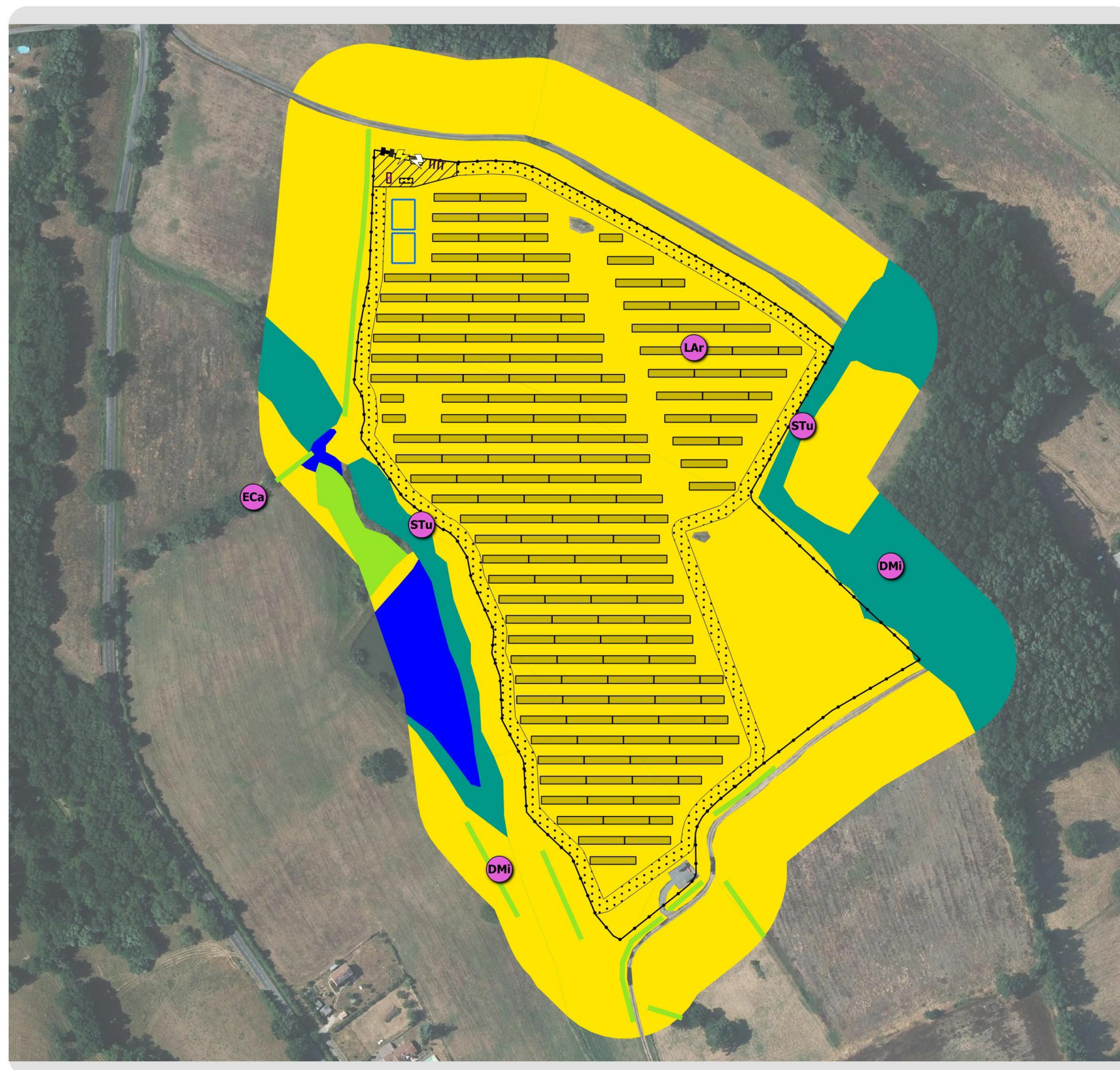


Carte 3 : Implantation du projet vis-à-vis des enjeux amphibiens



Carte 4 : Implantation du projet vis-à-vis des enjeux reptiles

Thèmes	Impact brut du projet sur l'environnement		Mesures prises dans le cadre du projet	Impact résiduel
Faune	Avifaune	Faible En fonction des cortèges d'espèces d'oiseaux, l'impact brut potentiel du projet peut être considéré comme négligeable à faible pour la perte d'habitats. Le cortège d'espèces de passereaux directement associées aux milieux ouverts serait le plus concerné avec la dégradation directe de prairies favorables à la nidification, à l'alimentation ou à l'hivernage. De nombreuses parcelles ouvertes aux faciès similaires ou proches resteraient toutefois disponibles à l'échelle du site ainsi qu'à proximité, les enjeux associés à la perte d'habitats resteraient donc plutôt limités. Un risque serait associé à la destruction potentielle d'individus / de nichées de passereaux des milieux ouverts si la préparation du site puis les travaux lourds de début de chantier (terrassements, nivellements) venaient à prendre place au cours de la période de nidification s'étalant de mi-mars à juillet/août. Les potentielles nichées et/ou juvéniles non volants d'espèces associées aux milieux ouverts seraient alors soumis à des risques d'écrasements, les habitats impactés favorisant la probable nidification de l'Alouette lulu, espèce commune à l'échelle locale et régionale mais présentant tout de même un statut patrimonial puisque classée en annexe I de la Directive 79/409/CEE « Oiseaux ». Si la préparation du site et/ou les travaux lourds de début de chantier, incluant notamment les terrassements, nivellements et décapages, venaient à être réalisés au cours de la période de nidification, il existerait également des risques importants de dérangements et de perturbations des populations reproductrices locales avec des abandons de nichées à prévoir pour les espèces de passereaux nichant au sein des habitats semi-ouverts (fourrés, bosquet) à fermés (boisement) répartis aux abords des emprises prévues. Les nuisances sonores induiraient également une diminution des succès de reproduction en raison de l'affaiblissement de la portée des chants, la sensibilité de certaines espèces ainsi que les enjeux importants associés étant également à prendre en compte (ex : Elanion blanc, Tourterelle des bois, Pic épeichette ...).	Mesures d'évitement <i>Phase de réflexion</i> ME1 : Évitement de tous les milieux boisés et arbustifs (bois de Montsaradié et haies) pour la définition de l'emprise clôturée du parc <i>Phase chantier</i> ME2 : Balisage des zones écologiquement sensibles localisées en marge de la zone de chantier (abords du plan d'eau et sa ripisylve, arbre isolé, haie ...) ME3 : Planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques Mesures de réduction <i>Phase de chantier</i> MR1 : Mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier <i>Phase d'exploitation</i> MR4 : Mise en place d'une clôture perméable à la petite et la moyenne faune <i>Phase de démantèlement</i> MR5 : Gestion environnementale du chantier de démantèlement Mesures d'accompagnement <i>Phase de chantier</i> MA1 : Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue <i>Phase d'exploitation</i> MA2 : Implantation de haies paysagères nouvelles	Très faible
	Mammifères	Négligeable Compte tenu du caractère ubiquiste et commun des espèces recensées sur l'aire d'étude et du maintien des habitats linéaires et boisés constituant les principaux intérêts pour les déplacements et/ou la reproduction les espèces appartenant à ce taxon, l'incidence du projet sur les mammifères terrestres peut être considérée comme négligeable.		Négligeable



Enjeux liés aux oiseaux

Les observations

Les oiseaux

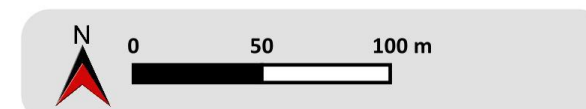
Étiquettes	Nom de l'espèce
DMi	Pic épeichette
ECa	Élanion blanc
LAr	Alouette lulu
STu	Tourterelle des bois

Les cortèges

- Habitat de reproduction des espèces des milieux semi-ouverts
- Habitat de reproduction des espèces des milieux anthropiques
- Habitat de reproduction des espèces des milieux boisés
- Habitat de reproduction des espèces des milieux ouverts
- Habitat de reproduction des espèces des milieux semi-ouverts
- Habitat de reproduction et d'hivernage d'espèces aquatiques

Projet

- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Portail
- Parking
- Module solaire photovoltaïque
- Citerne
- Conteneur de stockage
- Tournière
- Plateforme technique
- SKID



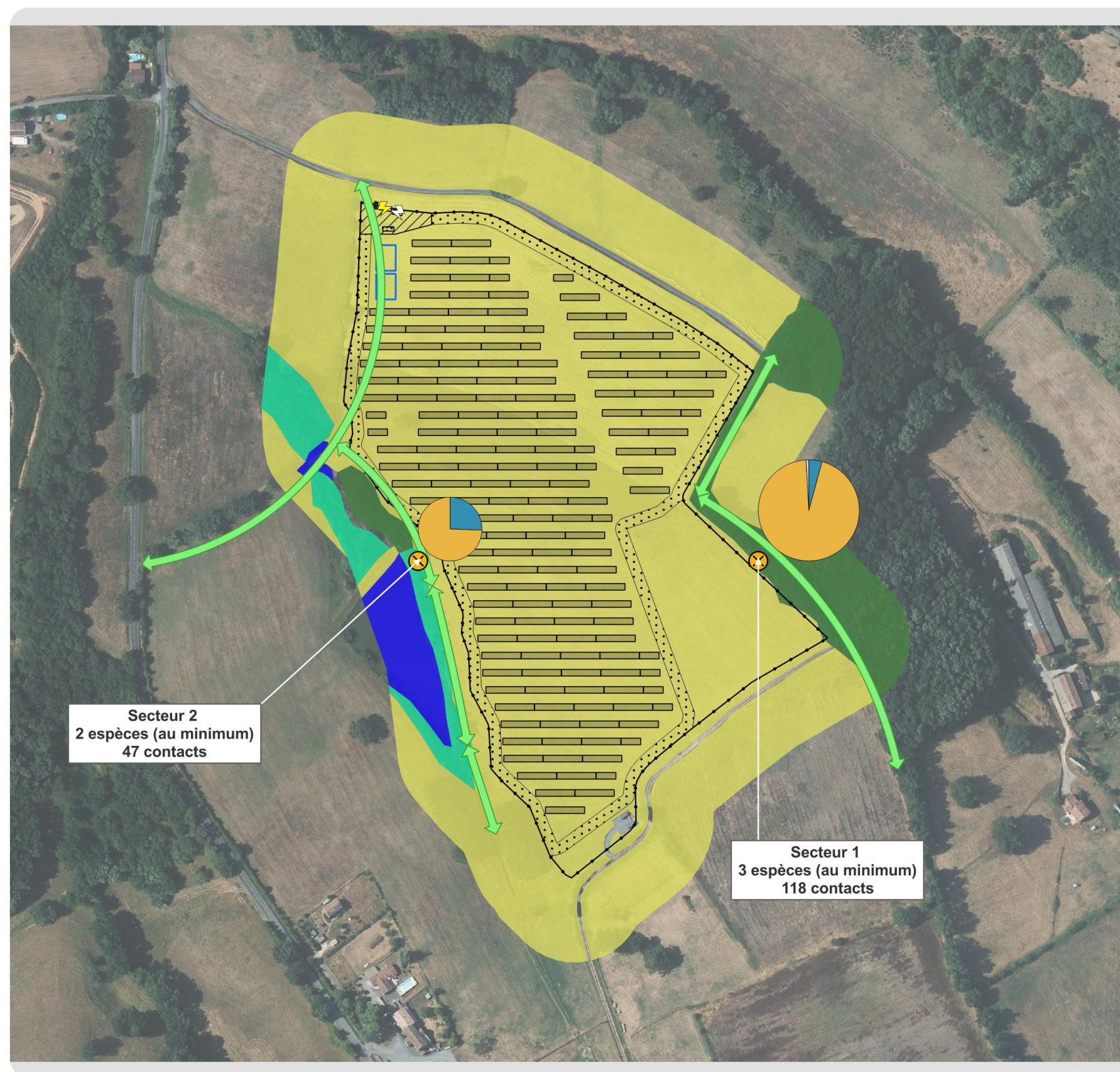
Date de réalisation : Avril 2026
Logiciel utilisé : QGIS 3.34.4-Prizren
Fond : Photographie aérienne



Référence : 2023-000137

Carte 5 : Implantation du projet vis-à-vis des enjeux avifaune

Thèmes	Impact brut du projet sur l'environnement		Mesures prises dans le cadre du projet	Impact résiduel
Faune	Chiroptères	Négligeable Au vu de l'emplacement prévu du projet, celui-ci ne sera pas de nature à remettre en cause les fonctionnalités écologiques favorisant l'activité des espèces de chauves-souris présentes sur le site. Le maintien des habitats linéaires et boisés constituant les principaux intérêts pour les déplacements des chiroptères sera assuré. Les parcelles ouvertes les plus favorables à l'alimentation resteront disponibles, les parcelles concernées directement par le projet n'ayant qu'un intérêt limité pour l'activité des chauves-souris. Cette activité a par ailleurs été évaluée comme faible et concernant des espèces communes (Pipistrelles). Les impacts bruts du projet sur les chiroptères sont donc considérés comme négligeables	Mesures d'évitement <i>Phase de réflexion</i> ME1 : Évitement de tous les milieux boisés et arbustifs (bois de Montsaradié et haies) pour la définition de l'emprise clôturée du parc <i>Phase chantier</i> ME2 : Balisage des zones écologiquement sensibles localisées en marge de la zone de chantier (abords du plan d'eau et sa ripisylve, arbre isolé, haie ...) ME3 : Planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques	Négligeable
	Entomofaune	Très faible Le projet impactera uniquement des parcelles de prairies améliorées et des prairies de fauche favorisant uniquement la reproduction d'espèces communes de lépidoptères et orthoptères. Les développements larvaires de lépidoptères seraient les plus sujets à des risques d'ensevelissement si la préparation du terrain puis les travaux lourds de début de chantier (ex : terrassements) venaient à avoir lieu au cours de la période de reproduction, les espèces de criquets étant également fortement soumises à un risque de destruction en raison de leurs capacités limitées de dispersion. De nombreuses parcelles de substitution resteraient toutefois disponibles aux abords de l'emprise prévue, les populations relevées initialement ayant donc de fortes probabilités de rester présentes à l'échelle du site. Au cours de la phase d'exploitation du parc, les inter-rangs et zones délaissées au sein de l'emprise clôturée seront en partie colonisés par une végétation de type prairial qui pourra favoriser le retour des espèces peu spécialistes / pionnières de lépidoptères et orthoptères présentes initialement. Les prairies permanentes qui pourront se développer seront ensuite gérées de manière extensive par pâturage. Les impacts bruts potentiels sur l'entomofaune resteraient donc très faibles.	Mesures de réduction <i>Phase de chantier</i> MR1 : Mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier <i>Phase d'exploitation</i> MR3 : Aménagement d'abris / hibernaculums pour l'herpétofaune <i>Phase de démantèlement</i> MR5 : Gestion environnementale du chantier de démantèlement Mesures d'accompagnement <i>Phase de chantier</i> MA1 : Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue <i>Phase d'exploitation</i> MA2 : Implantation de haies paysagères nouvelles	Très faible



Enjeux liés aux chiroptères

Projet

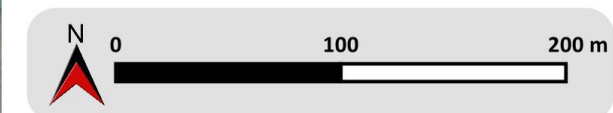
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture
- Portail
- Module solaire photovoltaïque
- Citerne
- Conteneur de stockage
- Tournière
- Plateforme technique
- SKID

Activité et diversité spécifique

- Emplacement du boîtiers enregistreurs d'ultrasons
- PIPK
- PIPPIP
- SER

Les zones à enjeux

- Corridors écologiques favorables au transit et/ ou à la chasse des espèces de chauve-souris
- Boisements feuillus (habitat de chasse et zone de gîtes potentiels)
- Habitats aquatiques (zone de chasse et corridors de déplacement)
- Ripisylve (zone de chasse et corridors de déplacement)
- Milieux ouverts (zone de chasse)



Date de réalisation : Avril 2026
Logiciel utilisé : QGIS 3.34.4-Prizren
Fond : Photographie aérienne



Référence : 2023-000137

Carte 6 : Implantation du projet vis-à-vis des enjeux chiroptères

Thèmes	Impact brut du projet sur l'environnement	Mesures prises dans le cadre du projet	Impact résiduel
Connexions écologiques	Très faible Le site est compris dans la trame verte, sous trame « milieux ouverts de plaine » et bordé par un élément de la trame verte, sous trame « milieu boisés de plaine » au nord et à l'ouest de l'AEI. Il est en outre entouré d'éléments de la trame bleu, sous trame « corridor écologique linéaire » du SRCE de l'ex- région Midi-Pyrénées. Les éléments de la trame bleu correspondent au ruisseau du Miral et d'Allos et de leurs affluents ainsi qu'au cours d'eau du Dadou et son champ d'expansion. Le projet évitera l'ensemble des habitats boisés et arbustifs, ces habitats accueillant potentiellement la diversité la plus importante d'espèces et constituant des corridors favorables au transit / à la chasse des espèces locales. Aucune incidence notable liée au projet n'est à attendre sur les continuités écologiques de ce secteur, notamment en raison de l'évitement des habitats à enjeu et des faibles continuités écologiques existant actuellement sur la zone d'implantation même.	Mesures d'accompagnement <i>Phase d'exploitation</i> MA2 : Implantation de haies paysagères nouvelles	Négligeable
Natura 2000	Nul Le projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 11 km à l'ouest. Il s'agit de la Site d'Importance Communautaire « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » (FR7301631). Compte tenu de l'absence d'interactions possibles entre les terrains du projet et le site Natura 2000 le plus proche, ce dernier n'est pas de nature à voir une incidence sur ce site Natura 2000.	Le projet ne requiert aucune mesure supplémentaire particulière vis-à-vis du réseau Natura 2000.	Nul
Zonages d'inventaire	Nul Les terrains du projet ne sont concernés par aucun zonage d'inventaire. Aucune ZNIEFF n'est présent dans un rayon de 4 km. La ZNIEFF le plus proche, correspond à la ZNIEF de type I « Vallée du Dadou » (FR730010092) à environ 4,5 km du site d'étude.	Le projet ne requiert aucune mesure supplémentaire particulière vis-à-vis des zonages d'inventaires.	Nul

2 SYNTHÈSE DES MESURES MISES EN PLACE

Mesures d'évitement														
Nom	Intitulé	Description										Phasage		
ME1	Évitement de tous les milieux boisés et arbustifs	Évitement de tous les milieux boisés et arbustifs (bois de Montsaradié et haies) pour la définition de l'emprise clôturée du parc.										Phase de réflexion Coûts intégrés au projet		
ME2	Balisage des zones écologiquement sensibles localisées en marge de la zone de chantier (abords du plan d'eau et sa ripisylve, arbre isolé, haie ...)	Celle mesure vise à supprimer les risques de dégradation et de destruction au niveau des habitats à conserver situés en marge du projet, via la mise en place d'un balisage au niveau des zones à conserver ou non directement concernées par le projet afin d'éviter tout risque de dégradation des habitats, de pollution des habitats et de dérangement des espèces animales en présence. Ce balisage concerne les habitats visés par les mesures d'évitement ME1. Un suivi régulier du maintien de l'intégrité des balisages devra être effectuer tout au long du chantier.										Avant le démarrage du chantier Inclus dans le coût global du chantier		
ME3	Planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques	Les risques de destruction et de dérangement important peuvent être évités (ou fortement limités) par le choix d'une période adaptée pour la réalisation des opérations de préparation des terrains, en cohérence avec les périodes de sensibilités des différents groupes faunistiques concernés par le projet. <u>Travaux de préparation du terrain (débroussaillage) et de terrassement</u> Les opérations de préparation du terrain (débroussaillage ponctuel, gyrobroyage) et de terrassement localisé pour la mise en place des postes électriques sont susceptibles d'engendrer des destructions d'individus si les opérations sont réalisées pendant la période de reproduction (mi-mars à août). Ainsi, il apparaît que la période de moindre sensibilité pour réaliser ces opérations correspond au créneau allant de début octobre à fin janvier. Les opérations suivantes pourront toutefois déborder sur la période de reproduction de l'avifaune du moment que ces travaux aient pu débuter avant mars afin d'installer des conditions de perturbations réduisant les possibilités de nidification. Il faut néanmoins éviter des périodes d'interruption de travaux prolongées , des espèces pouvant s'installer en cas d'arrêt des perturbations. <u>Autres opérations</u> Les opérations de battage des pieux, installation des postes, montage des modules et câblages pourront se dérouler sur l'année complète sans période restrictive mais dans la continuité des opérations préalables de préparation des terrains.										Avant et pendant la phase de chantier Inclus dans le coût global du chantier		
			Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
		Travaux préparatoires												
		Autres opérations												

Mesures de réduction			
Nom	Intitulé	Description	Phasage
MR1	Mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier	Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, un certain nombre de mesures devront être prises : <u>Positionnement de la base de vie et zone de stockage du chantier</u> : La zone de stockage de matériaux et la base de vie du chantier seront implantées sur la zone de déchargement, zone confinée et éloignée des milieux sensibles recensés à l'état initial (ripisylve et plan d'eau). <u>Gestion des matières polluantes et des déchets</u> : - Les véhicules et engins de chantier devront justifier d'un contrôle technique récent et devront être équipés de kits de dépollution en cas de fuite de carburant, huile ou autres matériaux polluants ; - Les opérations de vidange ou de ravitaillement seront à proscrire au niveau de l'emprise chantier et ne pourront être réalisées qu'au droit d'aires réservées et spécialement aménagées (aire équipée d'un débourbeur/déshuileur) ; - Le stockage des huiles et carburants se fera uniquement sur des emplacements réservés, placés sur rétention, loin de toute zone écologiquement sensible, en particulier de milieux aquatiques ou humides ; - Le brûlage des déchets et des produits issus de la zone de chantier sera formellement pros crit. Leur évacuation devra se faire via des filières adaptées ; - Les déchets de chantier devront être récoltés et stockés sur la base de vie de chantier au sein de contenants adaptés, dans l'attente de leur évacuation vers des filières de traitement ou valorisation adaptées. <u>Gestion des eaux usées et de ruissellement</u> : Les eaux usées issues de la base de vie du chantier devront être traitées avant rejet éventuel vers le milieu naturel. <u>Périodes de réalisation des opérations de chantier</u> : Les opérations de terrassement devront être évitées ou limitées en période de forte pluie afin de réduire les phénomènes de lessivage vers le réseau hydrographique.	Durée du chantier Inclus dans le coût global du chantier
MR2	Mise en place d'actions préventives visant à réduire les risques de propagation de plantes exotiques invasives	Au vu de la présence potentielle d'espèces végétales exotiques invasives (présence potentielle limitée toutefois) ou potentiellement invasives sur le site, les travaux préalables à l'exploitation du parc agrivoltaïque constituent une phase sensible vis-à-vis de cette problématique en raison ponctuellement du remaniement et de la mise à nue de terres végétales et à la circulation d'engins. Les actions de lutte préventive en phase chantier passent tout d'abord par l'identification préalable des espèces et foyers d'espèces exotiques invasives en présence sur l'emprise du chantier, ce qui permettra aux entreprises d'adapter leurs interventions au regard des risques de contamination et de mettre en place les préconisations et méthodes de lutte appropriées.	Durée du chantier Inclus dans le coût global du chantier
MR3	Aménagement d'abris / hibernaculums pour l'herpétofaune	Installation de 4 refuges (tas de pierres sur une hauteur de 50 cm à 1 m et surmontés d'accumulations de terre afin de favoriser l'utilisation de ces structures par la faune)	Installation en fin de phase de chantier Porteur du projet / Écologue 1000 € / unité
MR4	Mise en place d'une clôture perméable à la petite et la moyenne faune	La mise en place d'une clôture engendre un isolement des habitats présents au sein du parc et par extension, une perte de territoire de chasse et de reproduction pour les espèces de faune non volante. Il est donc nécessaire de mettre en place des zones de passes à petite faune, afin de rendre la clôture plus perméable. Il sera donc réalisé des passages de 15*10 cm minimum tous les 50 m au niveau de la clôture d'emprise. Ce maillage serait suffisant pour le passage des petits animaux de type reptiles, amphibiens ou mammifères (Hérisson d'Europe, mustélidés...). Afin d'éviter toute blessure pour les animaux, il est conseillé de préparer ces passages en cisailant la clôture tout en laissant dépasser 2 cm de fil. Ces fils de clôture pourront ensuite être repliés sur eux-mêmes à l'aide d'une pince afin de créer un bout arrondi.	Réalisation en fin de phase de chantier Inclus dans le coût global du chantier
MR5	Gestion environnementale du chantier de démantèlement	Au regard des milieux naturels et de la biodiversité qui seront présents au terme de l'exploitation du parc agrivoltaïque, les mesures ERC déjà présentées en phase de chantier seront reconduites et si nécessaire adaptées, notamment : - Le balisage et la mise en défens des zones écologiquement sensibles (mesure ME2) ; - La planification des opérations de chantier en fonction des sensibilités faunistiques (mesure ME3) ; - La mise en place de mesures préventives face aux risques de pollution accidentelle en phase de chantier (mesure MR1) ; - Mise en place d'actions préventives visant à réduire les risques de propagation de plantes exotiques invasives (MR2) ; - Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue (MA1).	Au démantèlement du parc Intégré au coût du projet

Mesures d'accompagnement			
Nom	Intitulé	Description	Phasage
MA1	Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue	L'accompagnement des différentes phases de chantier sera réalisé par un écologue. Il sera chargé de réaliser le Plan Général de Coordination en matière de protection de l'Environnement (PGCE) et d'en faire respecter les mesures. Il assurera le suivi écologique du chantier et plus particulièrement la mise en œuvre des différentes mesures de réduction définies en phase chantier. <u>Méthodologie :</u> • Identification des foyers d'espèces exotiques invasives ; • Définition et communication des balisages des zones à protéger ; • Définition d'un cahier des charges (préconisations de chantier à inclure dans les DCE comme les dates de travaux, les mesures de prévention de propagation des espèces végétales invasives) ; • Visites de chantier (à minima une visite mensuelle durant la période de chantier, en ciblant notamment les phases dites « sensibles ») ; • Informations auprès des chefs de chantier sur les enjeux existants sur le site et les préconisations à respecter.	Durant toute la phase de chantier
MA2	Implantation de haies paysagères nouvelles et renforcement d'existantes	Une haie de végétation arbustive et arborée sera implantée en périphérie nord du projet pour un linéaire d'environ 300 mètres. D'une hauteur maximale de 5 mètres et d'une largeur de 2 à 3 mètres, cette haie, composée d'essences locales variées, contribuera à atténuer l'impact visuel de l'installation, à recréer des continuités écologiques et à favoriser la biodiversité.	Installation en fin de phase de chantier